



Fédération Equestre Romande

AEN, ASCJ, AVSH, FFSE, FGE, SCV
ASRE, CR, PSR

RÈGLEMENT DE LA FINALE REGIONALE DU TDJ

Août 2025

1. **Objectifs** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
2. **Droit de participation** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
3. **Equipement** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
4. **Droit de participation des chevaux/poneys** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
5. **Harnachement** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
6. **Programmes** : selon règlement TdJ de Swiss Equestrian
7. **Qualification finale régionale**

Les cavaliers.ères résidant en Suisse Romande et faisant partie d'une société affiliée à la FER ou inscrites dans la société TdJ peuvent participer à la finale.

Une seule paire ne peut participer à la finale, si un.e concurrent.e monte 2 chevaux/poneys, il/elle choisit sa monture.

La finale est ouverte à tous ceux qui le souhaitent jusqu'à concurrence de 20 paires par épreuve. Au-delà, le classement de la saison fait office de sélection.

8. Prix

8.1 Prix offerts par la FER

Dans les quatre épreuves, les médailles d'or, d'argent et de bronze sont offertes par la FER. Elles seront apportées par son représentant le jour de la manifestation.

8.2 Autres prix

Flots : Dans les quatre épreuves, il est obligatoire de remettre un flot à chaque enfant.

Plaques : Les plaques sont obligatoires dans l'épreuve de dressage et dans l'épreuve de dressage pour débutants. Pour les deux autres catégories, c'est au bon vouloir de l'organisateur, en avoir est un plus !

Co-sponsors :



8.3 Autres prix : Ils sont laissés à l'appréciation de l'organisateur, mais doivent être des prix en nature. Cela simplifie grandement les cérémonies de remise des prix, très coûteuses, si tout le monde reçoit la même chose...

8.4 Couvertures des vainqueurs, etc. : Les couvertures des vainqueurs, les fleurs, etc. sont à la discrétion de l'organisateur.

8.5 Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix est un moment festif lors de la Journée de la jeunesse. Elle peut avoir lieu sur l'herbe ou sur le sable. Un podium doit être disponible. Les trois premiers couples viennent à cheval. Chaque enfant est appelé par son rang et son nom et peut aller chercher son prix. Après la remise des prix, une photo de groupe des gagnants est prise. Bien entendu, il y aura ensuite un tour d'honneur au trot ou au galop. L'allure sera déterminée par le représentant des JJ.

9. Autres concurrents

Il est possible d'ouvrir les épreuves de la finale à d'autres participants. Il y aura alors deux classements, l'un pour la finale régionale et l'autre comme pour une épreuve normale. Cette possibilité est laissée au choix de l'organisateur.

10. Inscription

L'inscription est à la charge du participant,

Les enfants qualifiés pour la finale sont avertis un mois avant par le responsable régional TdJ.

11. Qualification finale « Finale suisse »

a. Nombre de qualifié.es pour la Finale suisse

Le nombre de qualifié.es pour la Finale suisse est défini par la Commission des Associations de Dressage régionales. La répartition par association est décidée lors de l'Assemblée de printemps.

b. Restrictions en raison des points

- Dressage pour débutantes : Les points gagnés ultérieurement par une paire déjà qualifiée n'empêchent pas la participation à la finale
- Reprise de dressage JJ : Si une paire à plus de 100 points au jour de la finale, elle peut tout de même participer à la finale. Cependant, si elle a atteint plus de 160 points, elle n'a plus le droit de participer à la finale. La finance d'engagement est alors rétrocédée par l'organisateur. Le délai d'inscription de la finale est le lundi précédent le jour de la finale.
-

c. Changement de cheval/poney

Pour la finale, il n'est pas possible de changer de poney/cheval

d. La répartition dans les diverses catégories

La participation à la finale n'est possible que si la cavalière ou le cavalier n'est pas en possession de la licence ou du brevet au moment de la finale.

Exceptions :

- Compétition équestre simple : L'obtention du brevet après la qualification n'empêche pas une participation à la finale. Pour la participation à d'autres épreuves de qualification, la clôture des engagements fait foi.
- Reprise de dressage JJ : L'obtention d'une licence de dressage après la qualification pour la

Co-sponsors :



finale n'empêche pas une participation à la finale. Pour la participation à d'autres épreuves de qualification, la clôture des engagements fait foi, à savoir qu'au délai de la clôture des engagements, la cavalière ou le cavalier ne doit pas encore détenir de licence de dressage.

e. Divers

Les associations régionales fournissent les juges pour la finale suisse. Les frais sont à la charge de l'Association Régionale. Le nombre de juges par association régionale est déterminé lors de la réunion de printemps de la Commission des Associations Régionales de Dressage.

11 Litiges

En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par ledit règlement, le comité exécutif de la FER a pouvoir de décision sans appel.

12 Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur le 18 août 2025

Co-sponsors :

